

OFFRE RÉSERVÉE AUX PARTICULIERS



LE PACK ANTARGAZ

La solution
prix fixe
qui rime avec
économies

-8%

**SUR LE PRIX
DU GAZ***

* par rapport au tarif réglementé de l'opérateur historique, au jour de la souscription.

GAZ NATUREL

www.antargaz.fr

L'ÉNERGIE EST NOTRE AVENIR. ÉCONOMISONS-LA !



antargaz
le choix naturel



Le Pack Antargaz : votre joker antihausse

Le même gaz, les mêmes services, avec un prix fixe et des économies réelles ? C'est aujourd'hui possible avec Antargaz ! Grâce à son expérience et sa parfaite maîtrise des marchés, Antargaz négocie au quotidien des contrats d'approvisionnement diversifiés, moins coûteux et durables.

Dans cette logique, Antargaz et votre chauffagiste vous recommandent un véritable **joker antihausse** : **le Pack Antargaz**, une solution prix fixe qui rime avec économies.

- 1 Un prix du gaz fixe pendant 2 ans.**
- 2 Un prix du gaz compétitif : -8 % par rapport au tarif réglementé de l'opérateur historique, le jour de votre souscription.**
- 3 Un abonnement mensuel fixe de 19.90 € TTC / mois.**
- 4 2 mois d'abonnements gratuits grâce à votre chauffagiste.**



PRIX FIXE

-8%

**SUR LE PRIX
DU GAZ***

* Prix du gaz fixe pendant 2 ans, déterminé au jour de la signature à -8 % par rapport au tarif réglementé de l'opérateur historique.

Tous les avantages dans le même Pack

• Nous nous engageons, pas vous !

Dans le Pack Antargaz, le seul engagement qui existe est le nôtre : celui de vous garantir les prix du gaz et de votre abonnement fixes pendant 2 ans. De votre côté : vous êtes libre de changer d'offre et même de repasser au tarif réglementé à tout moment et ce, sans préavis et sans frais.

• Vous changez de fournisseur sans rien changer, sauf le prix !

Il n'y a aucune inconnue dans le Pack Antargaz : le gaz, votre installation, le compteur, les services d'urgence et de dépannage restent les mêmes. Aucune démarche administrative, ni frais de changement de fournisseur : Antargaz s'occupe de tout, sans aucune interruption de service.

• Que se passe-t-il à la fin de votre contrat ?

Là encore, Antargaz s'engage à vous proposer, avant l'échéance de votre contrat, un nouveau prix fixe en fonction de l'évolution des marchés du gaz. Vous continuez ainsi à bénéficier des meilleurs tarifs.

Comment souscrire ?

- 1** Ressortez votre dernière facture de gaz naturel pour connaître votre numéro de Point de Comptage et d'Estimation (PCE) ou Point de Livraison (PDL),
- 2** Rendez-vous sur www.antargaz.fr et cliquez sur la bannière « Gaz naturel »,
- 3** Bénéficiez des 2 mois d'abonnement gratuits en saisissant le code ci-dessous,
- 4** Signez votre contrat de fourniture électroniquement sur Internet,
- 5** Vous recevez un e-mail de confirmation contenant toutes les informations contractuelles,
- 6** Antargaz s'occupe de toutes les démarches sans aucune interruption de services.

Information partenaire :

**Pour plus d'informations,
demandez conseil
à votre chauffagiste.**

Profitez de nos Primes Énergie Maîtrisée !

Vous avez un projet de rénovation de votre habitation ? Antargaz propose d'importantes aides financières⁽¹⁾ aux particuliers effectuant des travaux d'économies d'énergie (isolation, installation d'une chaudière individuelle à haute performance énergétique, programmeurs de chauffage...).

Un bonus supplémentaire est attribué aux clients ou futurs clients Antargaz ayant signé un contrat de fourniture de gaz.

Pour bénéficier de ces aides, il suffit de demander la prime avant d'engager les démarches pour les travaux **sur notre site Internet www.antargaz.fr, rubrique «Prime Énergie Maîtrisée»**. Vous recevrez votre dossier par e-mail.

Encore plus d'avantages pour l'installation d'une chaudière à haute performance énergétique.

Si vous décidez de remplacer votre ancienne chaudière par une chaudière individuelle à haute performance énergétique dans votre maison vous recevrez :

1 Au minimum 250 € au titre de la prime et du bonus Antargaz.

2 Jusqu'à 250 € d'offres partenaires⁽²⁾ à valoir sur les modèles en promotion.

(1) Offre soumise à conditions. Primes attribuées dans le cadre législatif et réglementaire des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

(2) Offres soumise à conditions.

